Conseil départemental de la Manche
Groupe de la Gauche Sociale et Écologiste (GSE 50)

Séance plénière du 3 juillet 2026

EVOLUTION DU CENTRE DE SANTE SEXUELLE SUR LE TERRITOIRE DU COTENTIN

Stéphanie COUPÉ
Conseillère départementale, canton de Cherbourg-en-Cotentin 5
au nom du groupe

Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

Il est des politiques publiques dont on parle peu. Pourtant, elles sont essentielles, parce qu'elles touchent directement à la vie quotidienne de nos concitoyens.

La santé sexuelle en fait partie.

Quand un Centre de santé sexuelle fonctionne bien, il se fait presque oublier. Pourtant, c'est là que des adolescents trouvent des réponses à leurs questions, que des femmes victimes de violences trouvent une première écoute, que des couples sont accompagnés, que des situations de vulnérabilité sont repérées et que se construit, au quotidien, une véritable politique de prévention.

Derrière cette délibération, qui peut paraître technique, il y a donc un enjeu profondément humain : celui de garantir à chacun un accès

simple, confidentiel et de proximité à l'information, à la prévention et à l'accompagnement.

Lors de notre précédente session budgétaire, nous avions exprimé plusieurs interrogations sur l'avenir du Centre de santé sexuelle du Cotentin.

Nos préoccupations portaient sur des questions très concrètes : le maintien des actions de prévention, notamment en milieu scolaire, la place du conseil conjugal et familial, la continuité des parcours d'accompagnement, mais aussi la lisibilité de l'offre de soins pour les usagers.

Aujourd'hui, cette délibération apporte des éléments de réponse.

Elle rappelle que le Centre hospitalier public du Cotentin a fait le choix de mettre fin à la convention qui le liait au Département. Cette décision ne relevait pas de notre collectivité. Il appartenait donc au Département de trouver une solution permettant d'assurer la continuité de ce service public essentiel.

Dans ce contexte, la reprise en régie directe apparaît comme une réponse responsable. Elle permet de préserver un service dont chacun mesure aujourd'hui l'utilité.

Nous prenons également acte des engagements qui nous sont présentés : le maintien de l'ensemble des missions, la poursuite des consultations, des actions de prévention et d'accompagnement, ainsi que le renforcement des équipes avec le recrutement d'un médecin, d'une sage-femme et d'un conseiller conjugal et familial.

Ces engagements répondent à plusieurs des préoccupations que nous avions exprimées, et c'est un point positif.

Il restera naturellement à les traduire concrètement sur le terrain.

Le premier enjeu sera celui des ressources humaines.

Nous savons tous combien il est difficile aujourd'hui de recruter des professionnels de santé. L'objectif fixé est ambitieux et nous souhaitons qu'il puisse être atteint rapidement afin de garantir la qualité du service rendu aux habitants.

Le deuxième enjeu est celui de la prévention.

C'est une mission parfois peu visible, mais absolument essentielle. Les interventions dans les établissements scolaires, l'éducation à la vie affective et sexuelle, la prévention des violences sexistes et sexuelles ou encore l'accompagnement des jeunes jouent un rôle déterminant.

La prévention produit rarement des résultats immédiatement visibles. Pourtant, elle évite bien souvent des situations de souffrance, de rupture ou de renoncement aux soins. C'est pourquoi nous serons attentifs à ce que ces actions demeurent pleinement au cœur du projet.

Le troisième enjeu est celui de l'accessibilité territoriale.

La délibération évoque le maintien de permanences décentralisées. C'est un engagement important, auquel nous sommes particulièrement attachés. Mais nous souhaiterions savoir plus

précisément où ces permanences seront assurées sur le territoire et selon quelles modalités.

J’attire notamment votre sur un point important. Jusqu’à présent, le Centre hospitalier public du Cotentin constituait pour de nombreux habitants une porte d’entrée identifiée, mais aussi anonyme et rassurante, notamment pour les jeunes ou les personnes confrontées à des situations sensibles. Il est essentiel que cette proximité et cette confidentialité puissent être préservées. L’enjeu n’est pas seulement de maintenir une offre, mais de garantir un accès réellement effectif à ce service, quel que soit le lieu de résidence.

Enfin, il nous semblerait utile qu’un bilan puisse être présenté à notre assemblée dans un an. Il permettrait d’apprécier sereinement la mise en œuvre de cette réorganisation, les recrutements effectivement réalisés, le maintien des actions de prévention, le déploiement des permanences sur le territoire et, plus largement, la qualité du service rendu aux habitants.

Parce que cette délibération permet d’assurer la continuité d’un service public essentiel et parce que les engagements présentés répondent aux principales interrogations que nous avions formulées, notre groupe la votera.

Nous le ferons avec un esprit de confiance, mais aussi de vigilance, afin que les ambitions affichées aujourd’hui se traduisent demain par des résultats concrets pour l’ensemble des habitants du Cotentin.

Je vous remercie.